

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CARCASSONNE - 1101 - Documents  
comptables (B-S) - Dépôt le 17/12/2024 - 4332 - 2016 B 00465 - 443 983 093 - 2CM- MANAGER



**Greffe du tribunal de commerce de CARCASSONNE**

34 rue de Strasbourg 11890 CARCASSONNE CEDEX 9

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00

Téléphone : 04.68.11.27.30

www.greffe-tc-carcassonne.fr - www.infogreffe.fr

SC/2016 B 00465

2CM- MANAGER

10 RUE DU JEU DU MAIL

11000 CARCASSONNE

Nos références : SC/2016 B 00465

**RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT**

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : 2CM- MANAGER

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

10 RUE DU JEU DU MAIL  
11000 CARCASSONNE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 443983093 R.C.S Carcassonne

Le greffier soussigné constate le 17/12/2024 le dépôt, enregistré sous le numéro 2024/4332, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2023

Récépissé délivré le 17/12/2024

Le greffier

Sophie MAUREL



## **Procès-verbal d'assemblée générale**

L'an 2024 et le 24 mai à 18 heures, les associés de la société 2CM-MANAGER, société à responsabilité limitée au capital de 4875 euros, se sont réunis au siège social à CARCASSONNE, en assemblée générale ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts.

Sont présents :

- ⇒ M. CAZALE Jean-Marc qui détient 33 parts sociales,
- ⇒ La société INDUSTRY 4.0 CONSULTING qui détient 32 parts sociales représentée par M. Philippe MOYRET

représentant plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts;

L'assemblée générale ordinaire est présidée par M. CAZALE Jean Marc, président de la SAS.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ⇒ le rapport de gestion
- ⇒ le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée;

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Affectation du résultat
- Pouvoir au porteur pour accomplir les formalités légales

La discussion est ouverte.

Les propositions recueillent l'approbation de tous les associés présents ou votant par correspondance.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

### **Première résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président M. Jean Marc CAZALE, approuve les comptes sociaux dudit exercice, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2023 se soldent par un bénéfice de 60 974.28 € et propose de distribuer la somme de 60 000 € (soixante mille euros) le restant de 974.28 € sera affecté au report à nouveau.

### Tableau de répartition des dividendes :

Associés	Nb de parts	Montant distribution	Payé par SAS 2CM-MANAGER	Solde à verser
M. CAZALE Jean-Marc	33 (50.77%)	30462€	9139€	21323€
Sté Industry 4.0 Consulting	32 (49.23%)	29538€	-	29538€
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>60000€</b>	<b>9139€</b>	<b>50861€</b>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## Troisième résolution

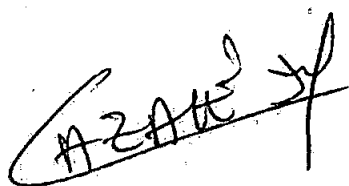
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

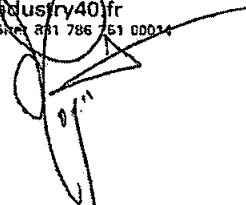
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance.

**2CM-MANAGER SAS**  
M. CAZALE Jean-Marc  
Le Président



**INDUSTRY 4.0 Consulting**  
M. Philippe MOYRET  
Associé

**INDUSTRY 4.0 CONSULTING**  
111 route de Regny  
42470 LAY  
infos@industry40.fr  
RCS 831 766 751 Siret 831 786 751 00014



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012023 et clos le 31122023 Régime simplifié d'imposition  
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal x  
PME innovantes, cocher la case ci-contre  
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE  
Désignation de la société: SAS 2CM-MANAGER Adresse du siège social: 10 RUE DU JEU DU MAIL  
SIRET 44398309300057 11000 CARCASSONNE  
Adresse du principal établissement: Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES  
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)  
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante  
Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE  
Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)  
Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 34 091 Déficit  
Bénéfice imposable à 15% 42 500 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%  
Plus-values PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19%  
Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

Abattements sur le bénéfice et exonérations  
Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies  
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies  
Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies  
Société d'investissement immobilier cotée Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies Autres dispositifs  
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)  
Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt  
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)  
Revenues nets soumis à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)  
Cotisation de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITE INFORMATISEE  
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: CABINET SICRE 23 Avenue Franklin Roosevelt 1000 CARCASSONNE Tél: 0468119500  
Nom et adresse du conseil:

CGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant:  
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: Date: 13/05/2024 Lieu: CARCASSONNE  
Qualité et nom du signataire: PRESIDENT  
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné Signature: CAZALE JEAN MARC

Camen de conformité fiscale (ECF)

## IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis  
2024

## ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions nettes que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

## J. REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	2 Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	3 Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
			Sommés versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
			4 à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	5 à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	6 à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
			Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
4. CAZALE JEAN MARC 16 RUE PROSPER MERIMEE 1000 CARCASSONNE	33	2023	70 429			
INDUSTRY 4.0 CONSULTING 111 ROUTE DE REGNY 12470 LAY	32					

## K. DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

## L. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

## RÉMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

## M. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	



Désignation de l'entreprise : SAS 2CM-MANAGER Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 10 RUE DU JEU DU MAIL 11000 CARCASSONNE Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 4 4 3 9 8 3 0 9 3 0 0 0 5 7 Néant  \*

				Exercice N clos le.		N-1		
				[3 1 1 2 2 0 2 3]		[3 1 1 2 2 0 2 2]		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	12 103	12 103		
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	6 689	5 919	770	1 531
Immobilisations en cours		AV	AW					
Avances et acomptes		AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV					
	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières*	BH	BI	489		489	489		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	19 281	18 022	1 259	2 020	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ	18 790		18 790	4 000
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	6 511		6 511	7 272
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	227 149	34 062	193 087	202 047
		Autres créances (3)	BZ	CA	14 715		14 715	17 133
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
Disponibilités	CF	CG	113 506		113 506	64 849		
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI						
<b>TOTAL (III)</b>		CJ	CK	380 672	34 062	346 610	295 448	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	IA	399 953	52 084	347 869	297 468	

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 489 (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété : \* Immobilisations : Stocks : Créances :

Désignation de l'entreprise : SAS 2CM-MANAGER

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....4.....8.7.5.....)	DA	4 875	4 875	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	488	488	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	60 847	60 830	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	60 974	17	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	127 184	66 210
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	20 633	12 103	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	7 000		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	30 956	81 664	
	Dettes fiscales et sociales	DY	79 611	73 649	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	11 951	10 603	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	70 534	53 239	
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	220 685	231 258	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	347 869	297 468	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	220 685	231 258	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2CM-MANAGER Néant  \*

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises*	FA	84 784	FB	FC	84 784	21 314	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE	FF		
			FG	516 099	FH	FI	516 099	384 646
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	600 883	FK	FL	600 883	405 960	
	Production stockée*				FM	14 790	4 000	
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	4 605	3 082	
	Autres produits (1) (11)				FQ	6	154	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	620 284	413 196
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	56 179	13 472	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	761	(7 272)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	219 003	208 844	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	6 178	5 250	
	Salaires et traitements*				FY	172 753	149 220	
	Charges sociales (10)				FZ	53 651	34 465	
	<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>	Sur immo. {	- dotations aux amortissements*	dont fonds de commerce	HS	GA	761	5 733
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	34 062
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)				GE	1 064	4 752	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	544 412	415 525	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	75 872	(2 328)	
<b>opérations et courant</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR			
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU			
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV			
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	75 872	(2 328)	

Désignation de l'entreprise : SAS 2CM-MANAGER

 Néant  \*

				Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		17 300		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		17 300		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		8		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		14 566		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		14 573		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		2 727		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	14 898	381		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	620 284	430 496		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	559 310	430 479		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	60 974	17		
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières			HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *			HP	5 147	6 399	
		- Crédit bail immobilier			HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX				
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC				
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)			RD				
	(9) Dont transferts de charges			A1	3 545	3 082		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	18 702	7 077		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6					
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8					
obligatoires			A9	18 702				
dont cotisations Madelin			A7					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N				
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2CM-MANAGER

Néant \*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						1		2	
								3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	12 103	KE	KF
CORPORELLES	Terrains					KG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV		KW	KX
		Matériel de transport *				KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	6 689	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI	LJ
	Avances et acomptes					LK		LL	LM
	TOTAL III					LN	6 689	LO	LP
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M
Autres participations					8U		8V	8W	
Autres titres immobilisés					IP		IR	IS	
Prêts et autres immobilisations financières					IT	489	IU	IV	
TOTAL IV					LQ	489	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	19 281	ØH	ØJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
		1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	12 103	LW	IX	12 103	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS	6 689	MT	MU	6 689
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	NF		
	TOTAL III			IY		NG	6 689	NH	NI	6 689	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	ØW	
Autres participations			IO		ØX		ØY	ØZ			
Autres titres immobilisés			II		2B		2C	2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	489	2F	2G	489		
TOTAL IV			I3		NJ	489	NK	2H	489		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	19 281	ØL	ØM	19 281		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 2CM-MANAGER

Néant 

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

## CADRE B

## DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2CM-MANAGER

Néant  \*

## CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	12 103	PF		PG		PH	12 103
<b>TOTAL I</b>		<b>RK</b>	<b>12 103</b>	<b>RM</b>		<b>RN</b>		<b>RO</b>	<b>12 103</b>
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 392	QM	527	QN		QO	5 919
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	<b>TOTAL II</b>	<b>QU</b>	<b>5 392</b>	<b>QV</b>	<b>527</b>	<b>QW</b>		<b>QX</b>	<b>5 919</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>		<b>QN</b>	<b>17 495</b>	<b>QP</b>	<b>527</b>	<b>QQ</b>		<b>QR</b>	<b>18 022</b>

## CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
<b>TOTAL I</b>	<b>RW</b>	<b>RX</b>	<b>RY</b>	<b>RZ</b>	<b>SB</b>	<b>SC</b>			<b>SD</b>	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Inst. générales, agencements et aménagements des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T2	
Inst. techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1	
<b>TOTAL II</b>	<b>X2</b>	<b>X3</b>	<b>X4</b>	<b>X5</b>	<b>X6</b>	<b>X7</b>			<b>X8</b>	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM					NO	
<b>TOTAL III</b>										
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY						
			Total général non ventilé (NS + NT + NU)			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2CM-MANAGER

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>	<b>TS</b>	<b>TT</b>	<b>TU</b>	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>	<b>TV</b>	<b>TW</b>	<b>TX</b>	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>TY</b>	<b>TZ</b>	<b>UA</b>	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	<b>UB</b>	<b>UC</b>	<b>UD</b>	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	34 062	UF	1 060	
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2CM-MANAGER

Néant 

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	-	UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT	489	UV	489	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	40 874		40 874			
	Autres créances clients		UX	186 274		186 274			
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	483		483			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	9 100		9 100		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)		VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 132		5 132			
	Charges constatées d'avance		VS						
	<b>TOTAUX</b>			VT	242 353	VU	242 353	VV	
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	30 956		30 956						
Personnel et comptes rattachés		8C	13 773		13 773						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	10 170		10 170						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	12 662		12 662					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	41 876		41 876					
Obligations cautionnées		VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 129		1 129						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	20 633		20 633						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	11 951		11 951						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	70 534		70 534						
<b>TOTAUX</b>			VY	213 685	VZ	213 685					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2CM-MANAGER

Néant

Exercice N, clos le :

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 3

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Table with columns for charges non admises en déduction du résultat fiscal (WA-WJ), Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI\*, Impôt sur les sociétés, Quote-part, Régimes d'imposition particuliers et impositions différées, Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC\*, Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé, Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage, Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage, and TOTAL I.

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Table with columns for Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E\*, Prov. et charges à payer non déduc., Régimes d'imposition particuliers et impositions différées, Mesures d'incitation à l'investissement, Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC\*, Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé, and Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage.

III. RÉSULTAT FISCAL

Table with columns for Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (bénéfice/déficit), Déficit de l'exercice reporté en arrière, Déficit antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice, and RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO).



Désignation de l'entreprise : SAS 2CM-MANAGER

Néant  \*

**I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

**II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES**

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	8 720
---	----	-------

**III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
<b>Provisions pour risques et charges *</b>				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
<b>Provisions pour dépréciation *</b>				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
<b>Charges à payer</b>				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN		YO	

à reporter au tableau 2058-A :

↓  
ligne WI
↓  
ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SAS 2CM-MANAGER Néant  \*

<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	60 830	<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
						- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	17		Dividendes		ZE	
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF	
	<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>	<b>60 847</b>		Report à nouveau		ZG	60 847
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH	60 847

**RENSEIGNEMENTS DIVERS** Exercice N : Exercice N-1 :

<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS			
<b>DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	- Sous-traitance			YT	131 554	106 742	
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )	J8		XQ	11 823	12 121	
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	5 433	9 966	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV			
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES		ST	70 192	80 015	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	219 003	208 844
	<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	1 600	1 931
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		ZS		9Z	4 578	3 319	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	6 178	5 250	
<b>TVA</b>	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			YY	116 943	97 584	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	45 738	44 225	
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*			OB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH			
<b>RÉGIME DE GROUPE*</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL
				Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO
				Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation. Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 2CM-MANAGER

Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)				
				⑦	⑧	⑨		⑩			⑪
								19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
	11										
	12										

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)

CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪

(A)

(B)

(ventilation par taux)

(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : SAS 2CM-MANAGER

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAS 2CM-MANAGER

Néant  \*

## I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

## II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2CM-MANAGER		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2023	et clos le : 31/12/2023	Durée en nombre de mois	1   2

**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectif moyen du personnel * :	YP	0
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**

**I- Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	600 883
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>600 883</b>

**II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	6
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	14 029
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	3 545
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>17 580</b>

**III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)**

Achats	ON	63 305
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	195 147
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 064
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>259 516</b>

**IV- Valeur ajoutée produite**

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	358 948
---	----	---------

**V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	358 948
---	----	---------

**Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE**

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	600 883
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	01/01/2023
Date de cessation	GZ	31/12/2023
	HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

[ ]

1 / 1

(I)

Néant [ ] \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 4 4 3 9 8 3 0 9 3 0 0 0 5 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2CM-MANAGER

ADRESSE (voie) 10 RUE DU JEU DU MAIL

CODE POSTAL 11000 VILLE CARCASSONNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 32

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 32

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination INDUSTRY 4.0 CONSULTING

N° SIREN (si société établie en France) 831786751 % de détention 49.23 Nb de parts ou actions 32

Adresse : N° 111 Voie ROUTE DE REGNY

Code postal 42470 Commune LAY Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom de famille CAZALE Prénom(s) JEAN MARC

Nom d'usage % de détention 50.77 Nb de parts ou actions 33

Naissance : Date 030264 N° Département 09 Commune MOULIS Pays FR

Adresse : N° 16 Voie RUE PROSPER MERIMEE

Code postal 11000 Commune CARCASSONNE Pays FR

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.